

MÉDIÉVALES

27 au 29 juin 2025

Argences – Centre-ville et autour du moulin de la Porte



Bulletin d'inscription à retourner par courrier accompagné avec les documents suivants :

- Extrait K Bis ou carte de commerçant non sédentaire
- Attestation d'assurance multirisques **en cours de validité**

SOCIETE : _____

NOM : _____ **Prénom :** _____

N° et rue : _____

Code Postal : _____ **Ville :** _____

Tél. : _____ **Courriel :** _____

Produits mis en vente : _____

Afin de respecter la période historique, nous n'acceptons que des produits artisanaux fabriqués à partir de matériaux naturels tels que le fer, le cuivre, le bronze, la terre, le bois, la pierre, le cuir, la corne, le verre, ainsi que des peintures ou des produits agricoles locaux.

Horaires

Vendredi 27 juin – de 18h à minuit

Samedi 28 juin – de 10h à 22h

Dimanche 29 juin – de 10h à 18h

Nombre de personnes présentes : _____

Mètre linéaire : _____

Branchement électrique :

Oui

Non

Ampérage : _____ Descriptif : _____

Attention les rallonges électriques sont à fournir par vos soins, idem pour l'éclairage de votre stand.

Eau : Oui Non

Souhaits / Remarques :

.....

.....

MÉDIÉVALES

27 au 29 juin 2025

REGLEMENT

Inscription obligatoire, toute inscription sera prise en compte à réception du dossier complet, une confirmation par mail ou par courrier vous sera envoyée, sans celle-ci, votre inscription n'est pas retenue.

- Extrait K Bis ou une carte de commerçant non sédentaire en cours de validité
- Attestation d'assurance multirisques, **obligatoire en cours de validité**

L'installation de votre stand :

- Vendredi 27 juin de 16h à 17h30
- Le samedi et le dimanche avant 10h sur votre emplacement.

Un gardiennage professionnel est assuré les nuits de vendredi et samedi

Les exposants doivent respecter les limites des stands, laisser les allées libres et les issues de secours dégagées.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des dommages causés aux biens ou aux marchandises et personnes, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation responsable de la manifestation.

L'équipement électrique utilisé par les exposants doit être conforme aux normes en vigueur.

Dès que votre véhicule est déchargé, il est impératif de le stationner à l'emplacement réservé pour les exposants. Seuls les véhicules réfrigérés assurant le maintien de la chaîne du froid seront autorisés à rester sur les stands.

- **Désinstallation à partir de 18h le dimanche 29 juin**

La signature de ce bulletin oblige l'exposant à se conformer aux prescriptions.

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance du règlement des Médiévaux du vendredi 27 juin au dimanche 29 juin 2025 à Argences.

Lu et approuvé

À

Le

Signature obligatoire